



HAL
open science

Les petites exploitations agricoles françaises : types, contributions et soutiens

Pauline Lécole

► **To cite this version:**

Pauline Lécole. Les petites exploitations agricoles françaises : types, contributions et soutiens. Notes et Etudes Economiques, 2021, 50. hal-03704115

HAL Id: hal-03704115

<https://hal.inrae.fr/hal-03704115>

Submitted on 24 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pauline Lécole

- **Les petites exploitations agricoles françaises : types, contributions et soutiens**

NESE n° 50, Décembre 2021, pp. 34-66

CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

Présentation

Notes et études socio-économiques est une revue du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, publiée par son Centre d'Études et de Prospective. Cette revue technique à comité de rédaction se donne pour double objectif de valoriser des travaux conduits en interne ou des études commanditées par le ministère, mais également de participer au débat d'idées en relayant des contributions d'experts extérieurs. Veillant à la rigueur des analyses et du traitement des données, elle s'adresse à un lectorat à la recherche d'éclairages complets et solides sur des sujets bien délimités. D'une périodicité de deux numéros par an, la revue existe en version papier et en version électronique.

Les articles et propos présentés dans cette revue n'engagent que leurs auteurs.

Directrice de la publication :

Corinne Prost, MAA-SG-SSP, Cheffe du Service de la Statistique et de la Prospective

Rédacteur en chef :

Bruno Hérault, MAA-SG-SSP-CEP, Chef du Centre d'Études et de Prospective

Comité de rédaction :

François Chevalier, MAA-SG-SSP-SDSAFA, Sous-directeur de la SDSAFA

Julia Gassie, MAA-SG-SSP-CEP, Cheffe du bureau de la veille

Julien Hardelin, MAA-SG-SSP-CEP, Chef du bureau de la stratégie et de la prospective

Vincent Hébrail-Muet, MAA-SG-SSP-CEP, Chef du bureau de l'évaluation et de l'analyse économique

Bruno Hérault, MAA-SG-SSP-CEP, Chef du Centre d'études et de prospective

Fanny Mikol, MAA-SG-SSP-SDSSR, Sous-directrice de la SDSSR

Corinne Prost, MAA-SG-SSP, Cheffe du Service de la Statistique et de la Prospective

Composition : SSP

Impression : AIN - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Dépôt légal : à parution

ISSN : 2104-5771 (imprimé)

ISSN : 2259-4841 (en ligne)

Renseignements et diffusion : voir page 4 de couverture

Les petites exploitations agricoles françaises : types, contributions et soutiens

Pauline Lécole¹

Résumé

Peu soutenues par les politiques agricoles françaises et européennes, les petites exploitations agricoles (identifiées par une production brute standard de moins de 25 000 €) sont toujours présentes dans le paysage agricole français. En 2010, le recensement agricole en comptait près de 178 000, soit plus de 36 % des exploitations agricoles de la France métropolitaine. Cet article, rédigé avant la sortie des premiers résultats du recensement agricole 2020, dresse un tableau statistique et propose une typologie de ces petites exploitations. À partir d'enquêtes de terrain, il explore leurs liens avec l'emploi et l'environnement. Enfin, il revient sur leurs difficultés d'accès aux aides de la PAC et présente le dispositif proposé depuis 2014, par la Commission européenne, pour les petits agriculteurs européens².

Mots clés

Petites exploitations agricoles, recensement agricole, Politique agricole commune, typologie, Production brute standard.

**Le texte ci-après ne représente pas nécessairement les positions officielles
du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
Il n'engage que son auteur.**

1. L'Institut Agro - Montpellier Supagro, UMR CEE-M, Centre d'économie de l'environnement de Montpellier, 2 place Pierre Viala, 34 060 Montpellier.

2. Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une thèse en économie agricole, soutenue en 2017, réalisée au sein du Centre d'économie de l'environnement de Montpellier (CEE-M), sous la direction de Sophie Thoyer.

Introduction

Dans les années 1960, les politiques agricoles françaises et européennes visaient la parité économique et sociale de l'agriculture avec les autres secteurs économiques. Pour cela, elles comptaient sur l'exploitation de type familial en voie de modernisation (Hervieu, 2010). Elles concentraient les soutiens sur les exploitations dont le projet était jugé économiquement viable ou pouvait le devenir, d'une part, et elles encourageaient les départs en retraite d'autre part. On considérait à ce moment-là que la petite agriculture paysanne devait se moderniser ou disparaître.

Alors que les économistes et sociologues ruraux annonçaient cette disparition (Mendras, 1967 ; Servolin, 1972 ; Muller, 1984), les petites exploitations agricoles sont aujourd'hui toujours présentes dans le paysage français et européen (Mouchet et Le Clanche, 2007 ; Hubbard, 2009 ; Parlement européen, 2014). Ces exploitations ont-elles développé des stratégies économiques qui les rendent résilientes ? Au contraire, existe-t-il un renouvellement constant de la population de ces petites exploitations ?

Aujourd'hui, de plus, elles retrouvent pour partie une forme de reconnaissance en lien avec les enjeux d'environnement et de biens publics. Leur rôle dans la fourniture de biens publics et les difficultés qui leurs sont propres sont de plus en plus reconnues (MAAF, 2001 ; Winter *et al.*, 2016). Le Parlement européen met ce sujet en visibilité en 2014, avec un rapport porté par le député polonais C. A. Siekierski, affirmant que les petites exploitations contribuent à la préservation des paysages et à la diversité biologique, et qu'elles assurent la subsistance de millions de personnes en Europe et préservent des traditions et coutumes populaires (Parlement européen, 2014).

Cet article cherche à décrire ces petites exploitations. Pour ce faire, il exploite les données statistiques du recensement agricole de 2010, à partir desquelles une classification originale est proposée. Des enquêtes de terrain auprès d'agriculteurs dans les Baronnies des Pyrénées et dans la métropole de Montpellier ont été réalisées et sont utilisées pour analyser des thématiques qui ne sont pas disponibles dans le recensement agricole : revenu et pratiques environnementales.

Dans un premier temps, nous présentons la méthodologie générale du travail, puis la deuxième partie propose un panorama des petites exploitations. La troisième fournit quelques éléments sur leurs situations économiques et leurs pratiques environnementales. Enfin, la quatrième partie décrit les soutiens apportés aux petites exploitations agricoles par la Politique agricole commune.

1. Méthodologie générale de l'étude

1.1. Une analyse quantitative à partir du recensement agricole de 2010

Les petites exploitations agricoles (EA) sont fréquemment définies, dans la littérature économique, par leur faible trésorerie, leur faible capital ou encore leur main-d'œuvre familiale et leur production agricole marginale (Meert *et al.*, 2005 ; Aubert et Perrier-Cornet, 2009 ; Hubbard, 2009).

Dans cet article, nous avons choisi de définir les petites exploitations *via* leur délimitation statistique : en France, sont considérées comme « petites exploitations » celles dont la production brute standard (PBS) est inférieure à 25 000 € (encadré 1). Ce choix nous permet d'étudier les exploitations agricoles parfois oubliées des statistiques économiques. En effet, ce seuil exclut les petites exploitations de la couverture statistique du Réseau d'information comptable agricole (RICA), et donc de nombreuses analyses sur les résultats économiques des exploitations, menées entre autres par la Commission européenne et les chercheurs.

À l'échelle de la France métropolitaine, nous travaillons à partir du recensement agricole³ (RA) de 2010, qui compte comme « exploitation agricole » un grand nombre de structures⁴ (y compris les petites exploitations), mais dont les informations de nature comptable sont partielles.

Encadré 1 - La délimitation statistique des petites exploitations agricoles

La Production brute standard (PBS) est le critère de taille économique utilisé pour classer les exploitations agricoles entre elles. Elle est calculée en fonction de la surface agricole utile (SAU), du nombre d'animaux et d'un coefficient qui prend en compte le type de production et la localisation de l'exploitation.

Ces coefficients sont établis par le service statistique du ministère en charge de l'agriculture. Pour les productions végétales, les coefficients de PBS sont une valorisation des rendements par unité de surface. Pour les productions animales, les coefficients incluent la valeur des productions secondaires (lait pour les vaches, les chèvres et les brebis). Les coefficients de 2007 utilisés pour le recensement agricole de 2010 ont été déterminés en fonction de valeurs observées sur 5 ans (entre 2005 et 2009). Ils sont fixés sur une période donnée afin de conserver la classification des EA et ne pas la rendre trop sensible aux variations conjoncturelles de la valeur des productions (MAAF, 2011).

Pour autant, on ne peut pas considérer la PBS comme une approximation d'un résultat économique, car elle ne prend pas en compte les écarts de performance technique et de valorisation entre exploitations, ni les activités de diversification et de vente en circuits courts.

3. Les données ont été mises à disposition par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture, *via* le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD).

4. Le RA2010 reconnaît comme « exploitation agricole » une unité économique qui a une activité agricole (une activité de production ou de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales), est soumise à une gestion courante indépendante et dépasse une dimension minimale donnée (en termes de SAU : au moins 1 ha ou 0,2 ha pour les cultures spécialisées, ou bien en termes de nombre d'animaux).

C'est néanmoins à partir d'un seuil de PBS qu'on classe ou non une exploitation dans la catégorie « petite exploitation ». Ce seuil est déterminé de façon à ce que les moyennes et grandes EA, c'est-à-dire celles qui sont couvertes par le RICA, représentent au moins 95 % de la PBS nationale. En France métropolitaine, le seuil de 25 000 € permet aux moyennes et grandes EA de représenter 97 % de la PBS nationale en 2010. Les petites exploitations françaises sont donc celles qui ont une PBS de moins de 25 000 €⁵.

En France métropolitaine⁶, en 2010, on recense près de 178 000 petites exploitations agricoles, soit 36 % des exploitations agricoles. Le tableau 1 présente quelques données descriptives comparant les petites exploitations aux moyennes et grandes.

Tableau 1 - Données générales sur les exploitations françaises en fonction de leur PBS

	Petites EA	Moyennes EA	Grandes EA
PBS	PBS < 25 000 €	25 000 € ≤ PBS < 100 000 €	100 000 € ≤ PBS
Nombre d'EA concernées (% du nombre total d'EA)	177 811 (36 %)	150 534 (31 %)	161 632 (33 %)
Surface totale concernée en % de la surface totale	7 %	30 %	63 %
Surface moyenne des EA	11 ha	54 ha	108 ha
Nombre d'Unités de travail annuel (UTA) (% du total)	100 080 (13 %)	208 808 (28 %)	442 476 (59 %)
% UTA fournies par la main-d'œuvre familiale sur les UTA totales	91 %	84 %	60 %

Source : RA 2010, traitements par l'auteur

5. Le seuil qui délimite les petites exploitations des autres exploitations varie selon les États membres. En Belgique et en Allemagne, le seuil est le même qu'en France, mais il est de 8 000 € en République tchèque et de 4 000 € en Espagne.

6. L'analyse est ciblée sur la France métropolitaine. Nous avons choisi de ne pas traiter les départements d'Outre-mer car les contextes et les productions agricoles y sont très différents.

1.2. Analyse qualitative à partir de deux cas d'étude

L'analyse statistique a été complétée par des enquêtes de terrain afin d'obtenir des données technico-économiques et de mieux comprendre les stratégies économiques d'exploitation et les pratiques agricoles. Une quarantaine d'entretiens semi-directifs ont été réalisés sur deux terrains au printemps et à l'été 2016⁷.

Le premier terrain est en zone périurbaine, près de Montpellier. La production dominante est la viticulture mais on trouve également du maraîchage, de l'oléiculture, un peu de céréales (blé dur, colza) et des productions de semences. Les petites exploitations y sont nombreuses et vingt d'entre elles ont été enquêtées. Elles peuvent compter sur la proximité d'un grand bassin de consommation et d'emploi. Simultanément, l'agriculture subit d'importantes pertes de foncier à cause de l'urbanisation (Abrantes *et al.*, 2010) et on observe :

- une hausse des prix des terres agricoles, et des contrats de fermage difficilement accessibles dans un contexte de spéculation foncière ;
- des trajets importants entre parcelles et des voies de communication peu adaptées au matériel agricole ;
- la nécessité de clôturer les parcelles pour éviter les vols et délits ;
- des problèmes de voisinage entre activité agricole et zones résidentielles (Bertrand *et al.*, 2006 ; Torre *et al.*, 2006 ; Soulard, 2014).

Le second terrain est en zone de montagne, dans les Baronnies des Pyrénées. La PAC offre dans ces zones des aides spécifiques pour compenser les handicaps naturels et participer au maintien des exploitations. Les Baronnies sont relativement isolées et les temps de trajet en voiture allongés par des routes sinueuses. L'agriculture y est une activité importante mais elle est confrontée à la pente, à l'altitude et à des conditions climatiques difficiles. Les parcelles sont souvent très morcelées et les sièges d'exploitation sont éloignés des services et des pôles de consommation. On trouve de l'élevage de brouillards de race blonde d'Aquitaine, destinés à l'exportation vers l'Italie et l'Espagne ou à la vente en veaux traditionnels en France. Les chefs d'exploitation sont souvent originaires des Baronnies et ont été rejoints, dans les années 1990 puis 2000, par des néo-ruraux. Installés hors cadre familial, ces derniers ont développé ou redéveloppé une agriculture moins traditionnelle que l'élevage bovin extensif : châtaigneraies, maraîchage, ruches, élevages ovins et caprins, production de pommes. Dans les Baronnies, vingt exploitants de petites exploitations ont été interrogés.

7. L'identification des exploitants enquêtés a été possible grâce aux chambres départementales d'agriculture, aux Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM), aux Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR), au Groupement d'intérêt-public - Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace (GIP-CRPG), à la Confédération paysanne et au réseau des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap).

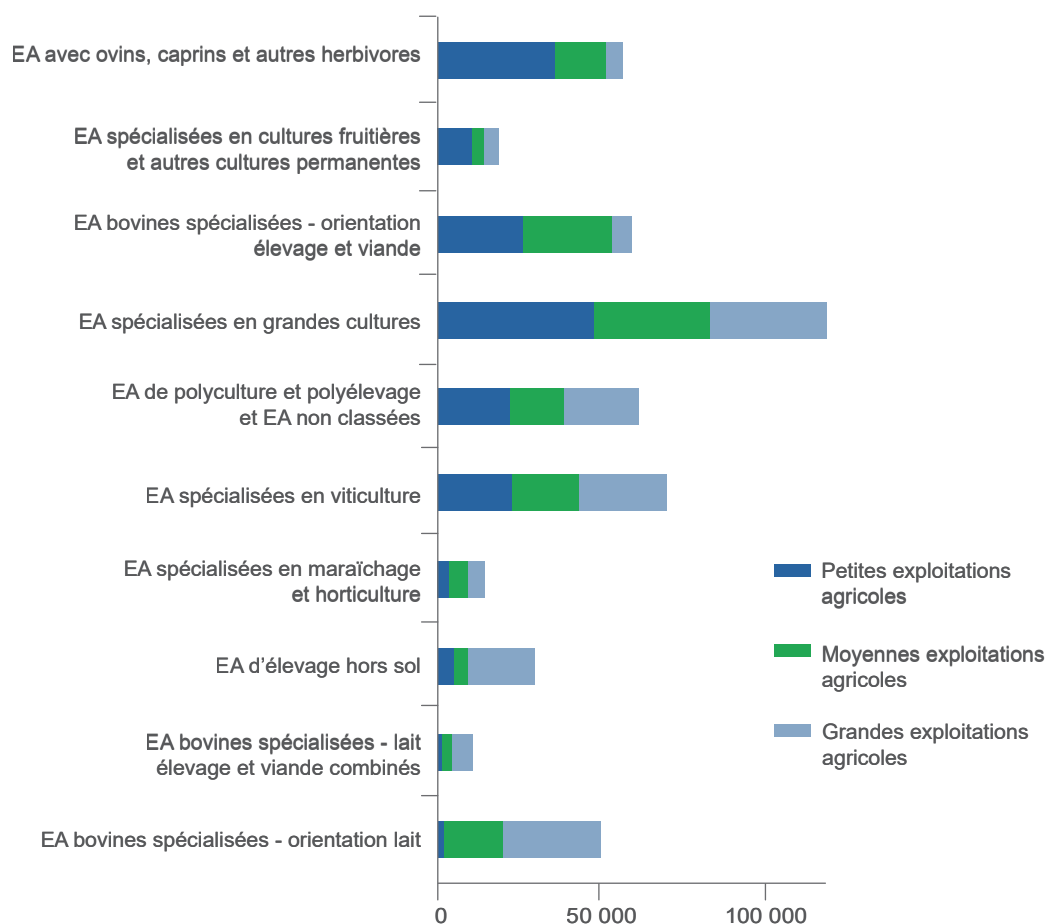
2. Panorama général :

quelles sont les petites exploitations agricoles françaises ?

2.1. Description des petites exploitations à partir du recensement agricole de 2010

En 2010, les petites exploitations agricoles font en moyenne 11 ha et sont présentes, en nombre et relativement aux autres exploitations, dans la plupart des classes d'orientations technico-économiques (Otex)⁸ (graphique 1). De plus, 27 % des petites exploitations sont spécialisées en grandes cultures, 20 % en élevage ovins caprins, 15 % en élevage bovins viande et 13 % en viticulture.

Graphique 1 - Répartition des exploitations en France métropolitaine en fonction de l'Otex et de la classification PBS



Lecture : les Otex sont classées par ordre décroissant de la part des petites exploitations sur l'ensemble de l'Otex. Par exemple, pour l'Otex ovins, caprins et autres herbivores, les petites exploitations représentent près de 64 % des exploitations de l'Otex. L'annexe 1 présente les chiffres relatifs et absolus.

Source : données RA2010, Agreste

8. La classification des exploitations agricoles selon leur Otex se fait d'après les proportions des PBS partielles des productions de l'exploitation (les PBS partielles sont les PBS relatives à chaque production, en les sommant, on obtient la PBS de l'exploitation). Une exploitation est classée comme spécialisée dans une production donnée si la PBS partielle de celle-ci représente au minimum 2/3 de sa PBS totale, on lui attribue alors l'Otex spécialisée correspondante.

En moyenne, les chefs des petites exploitations agricoles ont 57 ans, soit 10 ans de plus que la moyenne des autres exploitants. En effet, 38 % des chefs de petites exploitations sont retraités. Une très petite activité agricole leur permet de compléter une retraite réduite ou bien leur offre la possibilité de pratiquer une activité agricole « de loisirs ».

Seulement un mi-temps est passé en moyenne sur les petites exploitations agricoles, ce qui est largement inférieur au temps passé sur les autres exploitations agricoles (2 temps complets en moyenne). Cependant, rapporté à l'hectare et à l'unité de gros bétail (UGB), l'emploi est bien plus important dans les petites exploitations agricoles pour les OTEX où les petites EA sont nombreuses (tableau 2). La différence est la plus marquée pour l'OTEX grandes cultures : les unités de travail annuel (UTA) totales par hectare de SAU des petites EA sont plus de 6 fois supérieures à celles des moyennes et grandes exploitations.

Tableau 2 - Rapport des UTA totales par hectare de SAU et par UGB entre les petites exploitations et les autres exploitations

Intensivité en travail des petites EA par rapport aux moyennes et grandes		
OTEX	Ratio des UTA totales/ha	Ratio des UTA totales/UGB
Grandes cultures	6,6	
Élevage ovins, caprins et autres herbivores		3,3
Élevage bovins viande		4,3
Viticulture	2,4	
Polyculture-polyélevage	2,9	2,0

Source : données RA2010, Agreste

La main-d'œuvre des petites exploitations est presque exclusivement familiale et elle repose en très grande partie sur le chef d'exploitation : les UTA du chef d'exploitation représentent en effet 73 % des UTA totales des petites exploitations.

En 20 ans, on observe, comme pour toutes les exploitations, le développement de la pluriactivité au sein du ménage mais aussi la pluriactivité du chef d'exploitation. En 2010, 38 % des exploitants à la tête de petites unités sont pluriactifs (20 % pour les autres exploitations).

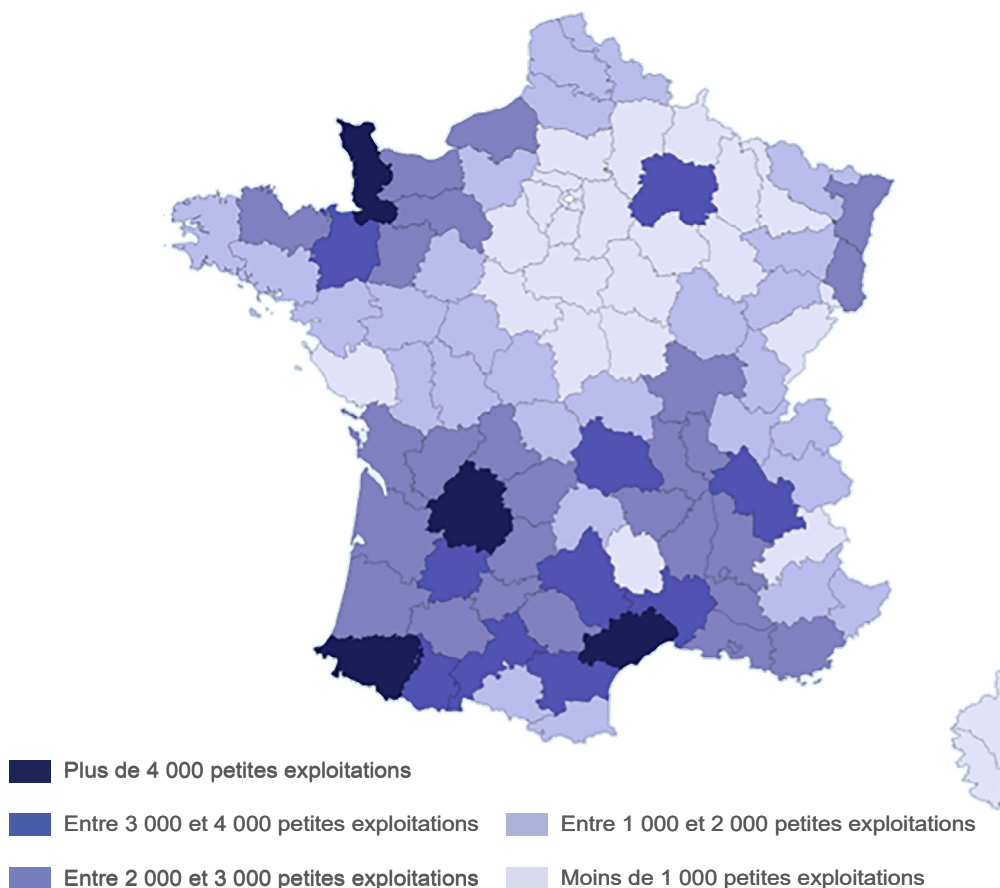
2.2. Petites exploitations agricoles et localisation géographique

La carte 1 présente la répartition en nombre des petites exploitations du recensement agricole de 2010. La carte 2 présente la part que ces petites exploitations représentent sur l'ensemble des exploitations de chaque département.

Les petites exploitations agricoles sont nombreuses et surreprésentées en Normandie, dans le sud de la France et dans les zones de montagne. Elles représentent plus de 44 % des exploitations qui se trouvent dans des communes en zone de montagne et 41 % de celles situées en zone défavorisée (hors montagne)⁹. Les soutiens de la Politique agricole commune ont favorisé le maintien des petites exploitations dans ces zones (Aubert et Perrier-Cornet, 2009). L'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) est une mesure spécifique pour les exploitations situées en zone défavorisée, qui vise à compenser les difficultés liées à la production (coûts supplémentaires et pertes de revenus). L'un de ces effets est d'élever le niveau de revenu des exploitations bénéficiaires et donc d'améliorer leur viabilité économique (Hanus *et al.*, 2018).

Même si elles ne sont pas particulièrement nombreuses dans les Alpes-Maritimes ou la Corse-du-Sud, les petites exploitations y occupent une place prépondérante puisqu'elles représentent 75 % des exploitations des Alpes-Maritimes et 57 % de celles de la Corse-du-Sud. Dans le premier de ces départements, elles sont très diversifiées (hébergement à la ferme et activités de loisirs) et nombreuses à vendre en circuits courts. Dans le deuxième elles sont spécialisées en élevage (ovins, bovins) très extensif : en moyenne ces petites exploitations font plus de 65 ha pour moins de 15 000 € de PBS.

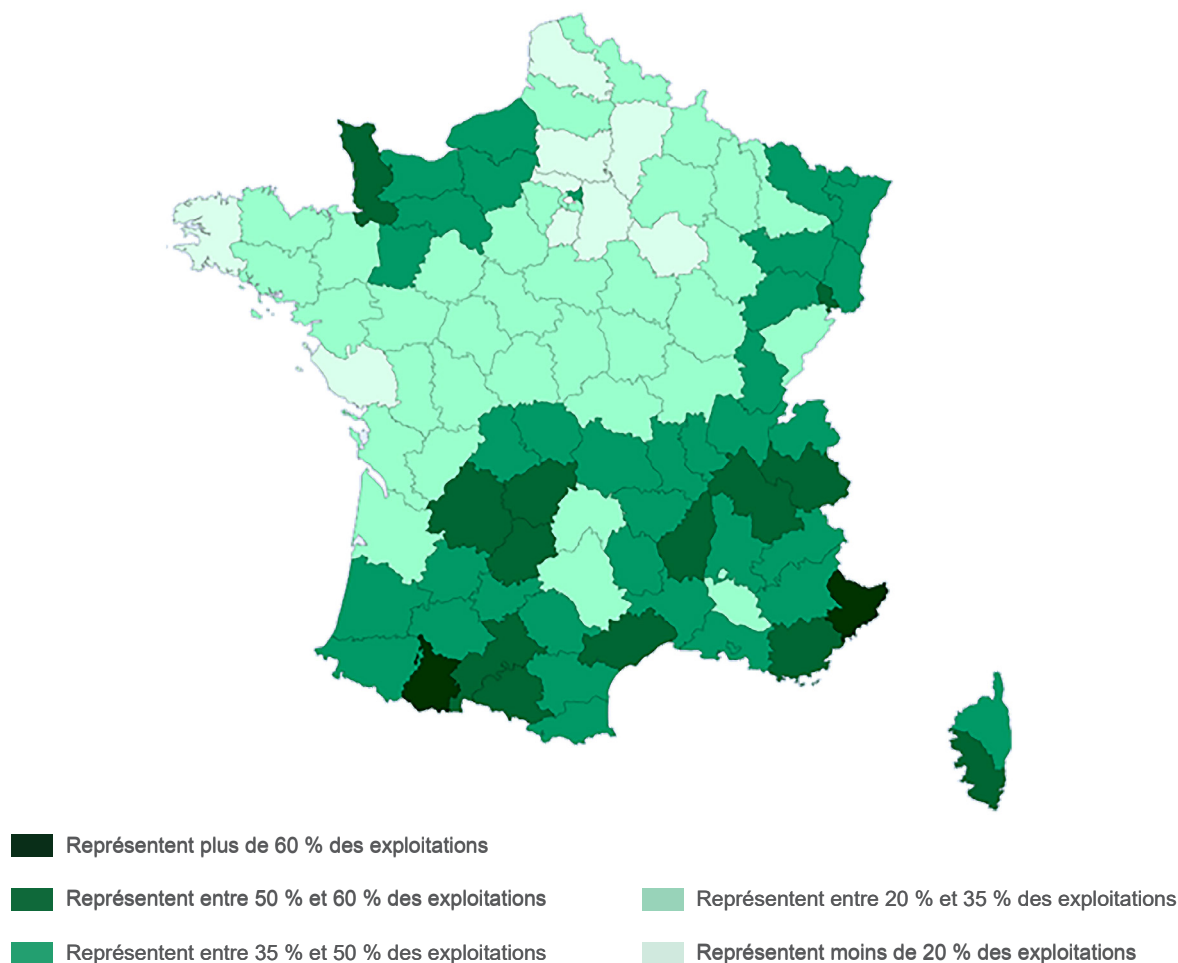
Carte 1 - Nombre de petites exploitations agricoles dans les départements de la métropole française



Source : Recensement agricole 2010

9. Les zones défavorisées et les zones de montagne ont été reconnues par la Directive 75/268/CEE (1975).

Carte 2 - Part des petites exploitations sur l'ensemble des exploitations agricoles dans les départements de la métropole française



Source : Recensement agricole 2010

2.3. Typologie des petites exploitations à partir du recensement agricole de 2010

Pour appréhender la diversité des petites exploitations, nous avons construit une typologie statistique, *via* une classification mixte, tel que recommandé pour les très grands ensembles (Lebart *et al.*, 1995).

Pour cela, nous avons combiné la méthode non hiérarchique du *k-means* avec celle de la classification ascendante hiérarchique (CAH). Dans le cas du *k-means*, les observations sont regroupées de manière itérative dans des classes dont l'hétérogénéité est progressivement réduite. Au contraire du *k-means*, la CAH fournit un ensemble de classes emboîtées, partant de la plus homogène jusqu'à la plus hétérogène qui, au final, regroupe l'ensemble des observations (encadré 2).

Cette méthode de classification mixte est assez lourde à mettre en œuvre, mais elle permet d'obtenir des résultats, en matière de variance, bien meilleurs que lorsqu'on réalise directement une CAH sur l'ensemble des petites exploitations agricoles.

Encadré 2 - Une méthode de classification mixte

La méthode de classification mixte utilisée comporte 4 étapes :

Étape 1 : réalisation d'une analyse des correspondances multiples. Nous obtenons des axes factoriels construits d'après les variables sélectionnées : production brute standard ; temps de travail passé par le chef d'exploitation ; temps de travail passé par la main-d'œuvre familiale et/ou salariée (hors chef) ; profession déclarée par le chef d'exploitation (chef d'exploitant à titre unique, chef d'exploitant pluriactif ou retraité).

Étape 2 : classification des petites exploitations par une méthode non hiérarchique en utilisant les axes factoriels obtenus dans l'étape 1. Le partitionnement par *k-means* est une méthode itérative qui, à partir de *k* centres initialement tirés au hasard, détermine les distances de chaque observation à chaque centre et alloue chaque observation au centre le plus proche¹⁰, constituant ainsi autant de groupes que de centres. Les barycentres sont alors calculés pour chaque ensemble obtenu, ainsi que la distance de chaque observation à chaque nouveau barycentre, pour recréer une nouvelle partition et ainsi de suite. Par itération et sans partitionnement préalable, on regroupe ainsi les observations les plus « proches » selon les axes choisis. On obtient donc des ensembles d'exploitations, chaque ensemble ayant un barycentre¹¹.

Étape 3 : classification des barycentres des ensembles obtenus dans l'étape précédente, avec une classification ascendante hiérarchique et en fonction des axes factoriels de l'étape 1. Contrairement au *k-means*, le nombre de classes ne se détermine pas préalablement à la classification mais se décide en fonction de « l'arbre » hiérarchique obtenu. Il s'agit d'évaluer la meilleure coupe de façon à réunir dans des classes les observations très proches entre elles, en les distinguant le plus possible des autres classes.

Étape 4 : classification des petites exploitations par partitionnement *k-means*. Cette fois-ci on utilise les résultats de la CAH pour les points de départ du partitionnement et le nombre de classes. Cette dernière étape permet de classer les petites exploitations en groupes.

Nous avons réalisé ces quatre étapes successives pour les petites exploitations agricoles du RA2010. Les 177 811 petites exploitations agricoles françaises sont classées en 5 groupes. Leurs caractéristiques générales sont présentées dans le schéma 1 (les données sont disponibles dans l'annexe 2).

Les exploitants retraités sont principalement regroupés dans les deux premiers groupes. Dans le premier, ils sont seuls sur de très petites exploitations, assimilables à des parcelles de subsistance ou souvent orientées vers un système fourrager avec des ovins. Ces exploitants ont une activité agricole limitée.











Dans le deuxième groupe, les exploitants retraités travaillent peu sur l'exploitation et comptent sur un peu de main-d'œuvre familiale ponctuelle. On retrouve dans ces exploitations des productions associées à une agriculture « de plaisir », comme l'élevage

10. Nous avons choisi d'utiliser la distance euclidienne au carré.

11. Afin d'obtenir les ensembles les plus robustes possibles, nous avons réitéré plusieurs fois cette étape de *k-means*, en faisant varier le nombre d'ensembles souhaité et le nombre d'itérations. Nous conservons les barycentres des ensembles d'exploitations qui ont à chaque fois été classés ensemble, quels que soient les points de départ initiaux ou le nombre d'itérations.

équins, la viticulture ou encore l'oléiculture. Là encore les structures d'exploitations sont très petites. Leur maintien s'apparente plutôt à de la conservation de patrimoine, comme l'illustre le portrait décrit dans l'encadré 3. Le groupe 2 est particulièrement surreprésenté dans le département de la Manche.

Schéma 1 - Typologie des petites exploitations de la métropole française en 2010

% EA classées dans le groupe	Stratégies	Chefs d'exploitation	Travail sur l'exploitation (chef et main-d'œuvre en plus)	SAU et PBS	Productions surreprésentées	Particularités
Groupe 1 8 %	« simplifier un système d'EA tourné vers l'autoconsommation »		0,3 UTA sans main d'œuvre supplémentaire	4 ha 1 100 €		
Groupe 2 31 %	« conserver un patrimoine familial avant tout »		0,2 UTA + une main d'œuvre ponctuelle	5 ha 3 400 €		
Groupe 3 30 %	« maintenir une petite activité agricole rémunératrice »		0,3 UTA + 0,2 UTA d'une main d'œuvre régulière	11 ha 10 000 €		40 % ont un niveau d'étude supérieur au bac
Groupe 4 13 %	« être en transition »		0,6 UTA + 0,3 UTA d'une main d'œuvre régulière	14 ha 11 500€		44 % de femmes à la tête
Groupe 5 18 %	« maintenir et développer une activité agricole à temps plein »		1 UTA + 0,3 UTA d'une main d'œuvre régulière	22 ha 13 900€		12 % en AB 17 % avec des activités de diversification 28 % en circuits-courts

Source : données RA2010, traitements par l'auteur

Encadré 3 - Illustration du groupe « conserver un patrimoine familial avant tout »

Dans la métropole de Montpellier, un ancien employé d'IBM a hérité de terres agricoles. Il a 69 ans lors de l'entretien et possède 3,5 ha d'oliviers. Il a planté des oliviers pour occuper le foncier agricole et entretenir le paysage. Cela lui permet également de conserver une activité physique. Chaque année, ses amis et sa famille participent à la récolte et la concluent par un bon repas. Il espère transmettre ses terres à ses enfants.

Dans le troisième groupe, les exploitations font en moyenne 11 ha. Elles sont spécialisées en céréaliculture, élevage principalement bovins viande, et viticulture. Elles sont dirigées par des chefs d'exploitation pluriactifs. Ils sont les plus jeunes et les mieux formés. Ils passent en moyenne un mi-temps sur l'exploitation et la main-d'œuvre familiale est régulière. Ces exploitations cherchent à maintenir une petite activité agricole rémunératrice. Dans ce groupe la pluriactivité peut être subie quand l'activité agricole ne permet pas de dégager un revenu suffisant, ou choisie comme l'illustre l'encadré 4. C'est dans ce groupe qu'on retrouve la plus grande proportion d'exploitations situées en zone périurbaine.

Encadré 4 - illustration du groupe « maintenir une petite activité agricole rémunératrice ».

Dans les Baronnies, un exploitant pluriactif a 13 vaches allaitantes (de race lourdaise), 5 ha de pâturages (en plus desquels il pratique la transhumance) et 1,5 ha de verger. Il s'est installé hors cadre familial et travaille dans un bureau d'études en environnement. Des entreprises de travaux agricoles réalisent quelques grosses prestations pour lui. Son activité agricole dégage entre 100 et 300 € par mois (hors aides). Pour augmenter son revenu agricole, il transforme et vend sa production certifiée en agriculture biologique (AB) dans les foires et les marchés. Il estime que son activité agricole est actuellement précaire et aimerait s'agrandir sans pour autant s'installer à temps plein.

Dans les deux derniers groupes, le temps total passé sur l'exploitation est bien supérieur et les exploitations sont plus grandes.

On retrouve dans le quatrième groupe, « en transition », des pluriactifs en voie d'installation (sur 20 ha en moyenne), des retraités qui cherchent à maintenir une exploitation de taille suffisante pour la transmettre (9 ha) et des exploitants à titre unique vieillissant mais maintenant encore une petite activité agricole (14 ha).

Enfin, le cinquième groupe rassemble des exploitations particulièrement intéressantes. Les exploitants sont chefs à titre unique, ils travaillent à temps complet sur l'exploitation et bénéficient souvent d'une main-d'œuvre familiale. Ces exploitations font 22 ha en moyenne et sont principalement spécialisées en élevage bovins viande et céréaliculture. Elles sont les plus nombreuses à vendre en circuits courts et à avoir des activités de diversification (transformation). Elles sont également celles qui produisent le plus sous signes officiels de qualité (y compris agriculture biologique). Ces exploitations cherchent à maintenir ou développer une activité agricole à temps plein (voir encadré 5). Elles sont surreprésentées dans les Alpes-Maritimes, la Corse-du-Sud et plus globalement dans les zones défavorisées.

Encadré 5 - Illustration du groupe « maintenir ou développer une activité agricole à temps plein »

L'exploitant est maraîcher dans le périurbain de Montpellier. Il s'est installé suite à une reconversion. Il a un peu plus de 1 ha en agriculture biologique et ne cherche pas à s'agrandir. Il vend sa production en circuits courts et a un salarié permanent mais à temps partiel. Il dégage entre 500 et 800 € de revenu agricole par mois (hors aides). Il estime que son exploitation est durable même si, au regard du temps passé, elle n'est pas rentable.

2.4. Évolution de petites exploitations entre 2000 et 2010

En comparant les deux derniers recensements agricoles, on observe que les petites exploitations de 2000¹² sont très similaires aux petites exploitations de 2010 (Otex, SAU moyenne, temps de travail sur l'exploitation). On voit tout de même que la part des femmes à la tête des petites exploitations a augmenté (de 22 % en 2000 à 32 % en 2010) et que l'agriculture biologique s'est développée (de 0,6 % en 2000 à 5 % en 2010).

Ces évolutions s'expliquent surtout par les petites exploitations nouvellement créés entre 2000 et 2010 : près de 10 % des nouveaux installés sont engagés ou se convertissent en AB et 40 % de ces nouvelles exploitations sont dirigées par une femme. Ces exploitants nouvellement installés sont plus nombreux à vendre leur production en circuits courts, à avoir des activités de diversification et des signes officiels de qualité. Ils s'inscrivent dans des activités et productions innovantes et plus rémunératrices. Les petites exploitations nouvellement créées représentent 25 % des petites exploitations de 2010, ce qui indique un important renouveau au sein de cette catégorie¹³.

2.5. Trajectoires de petites exploitations entre 2000 et 2010

Nous ne pouvons pas appairer toutes les exploitations agricoles de 2000 et 2010 car il n'y a pas d'identification commune entre les recensements. Ceci nous oblige donc à utiliser les numéros SIREN du RA2000 et les numéros SIRET du RA2010. Étant donné les importantes limites d'un appariement par les SIREN et SIRET pour les petites exploitations¹⁴, nous ne pouvons conclure sur ce qui est advenu aux exploitations non appariées.

Le schéma 2 montre les exploitations appariées en fonction de la classification en « petites », « moyennes » et « grandes » exploitations en 2000 et 2010. Il résume les évolutions en matière de structures, de temps passé sur l'exploitation et de profession du chef d'exploitation.

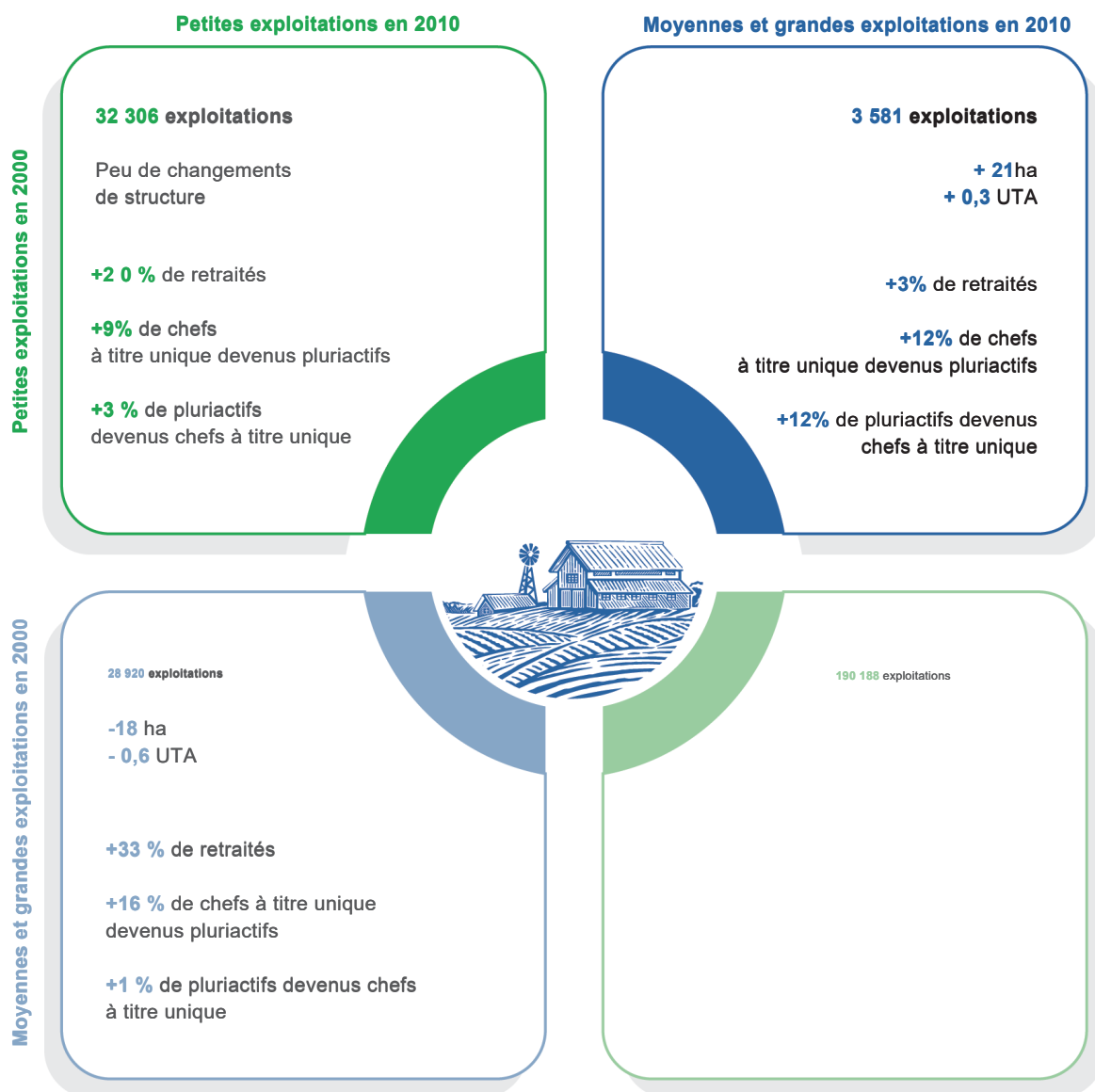
Ainsi, plus de 32 000 exploitations (soit 90 % des petites EA de 2000 appariées) étaient petites en 2000 et sont toujours petites en 2010. En moyenne et en 10 ans, elles ne se sont pas agrandies et le temps passé sur l'exploitation est resté le même. Enfin, 20 % des exploitants se déclarent retraités en 2010 alors qu'ils ne l'étaient pas en 2000.

12. En 2000, on définit les petites exploitations par une PBS inférieure à 20 000 €. Les moyennes et grandes exploitations représentent alors, comme en 2010, 97 % de la PBS nationale.

13. À titre de comparaison, 21% des moyennes et grandes EA de 2010 ont été créées après 2000.

14. Plus d'une petite EA sur deux en 2000 n'a pas de numéro SIREN, et une sur six en 2010 parmi celles déjà installées en 2000 n'a pas de SIRET. Ces exploitations ne sont donc pas appariables. Ensuite, la reprise d'une EA implique un changement de SIREN, empêchant là aussi l'appariement. Enfin, le passage du SIRET au SIREN dans le RA2010 entraîne l'existence de doublons. Pour les 300 cas de ce type, nous conservons un unique SIREN pour une petite EA donnée de façon aléatoire, les autres sont supprimées de la base.

Schéma 2 - Trajectoires d'exploitations entre 2000 et 2010 en fonction de la taille économique des exploitations agricoles



Source : données RA2000 et 2010, traitements par l'auteur

Trois grandes tendances se dégagent de ce qui précède. La première concerne les départs en retraite ou les cessations progressives d'activité. Cette tendance est largement partagée entre les moyennes et grandes exploitations de 2000 devenues petites en 2010 et celles qui sont restées petites entre 2000 et 2010. La deuxième a trait au passage du chef d'EA du temps plein à la pluriactivité. Cette trajectoire illustre le maintien de l'activité agricole grâce aux revenus extérieurs. Elle peut traduire le fait que l'activité agricole ne permet pas de dégager un revenu suffisant pour le ménage et elle est particulièrement marquée pour les moyennes exploitations de 2000 devenues des petites en 2010. La troisième tendance, enfin, est moins courante au sein des exploitations appariées : il s'agit du passage d'une situation de pluriactivité au statut de chef d'exploitation à titre unique. Elles est représentative des installations progressives¹⁵.

15. Ajoutons que les installations progressives peuvent entraîner le passage en moyenne EA en 2010. Cela concerne moins de 500 EA au sein de notre échantillon.

Encadré 6 - Focus sur les trajectoires des exploitations du groupe 5 « maintenir ou développer une activité agricole à temps plein »

Les caractéristiques de ce groupe laissent penser que ces petites exploitations agricoles peuvent se maintenir sur le moyen terme. Nous pouvons le vérifier à partir de leurs trajectoires sur 10 ans (52 % des exploitations du groupe 5 sont appariées).

14 % des petites exploitations appariées du groupe 5 se sont maintenues pendant 10 ans en assurant un temps plein au chef d'EA et en conservant des dimensions en moyenne inchangées. Même si on ne peut pas en déduire que le revenu dégagé par l'activité sur l'exploitation est suffisant pour faire vivre l'exploitant, on peut tout de même observer que ces petites exploitations se sont maintenues pendant 10 ans sans changement majeur. Ce maintien a pu être facilité par les activités de diversification, de ventes en circuits courts et aussi par la localisation en zone de montagne et le bénéfice de l'indemnité compensatoire aux handicaps naturels (ICHN).

3. Situation économique, pratiques environnementales et emploi des petites exploitations françaises

3.1. Petites exploitations et économie

La situation économique des petites exploitations est souvent considérée comme fragile. À l'échelle européenne, le rapport du député Siekierski souligne leur faible rentabilité et solvabilité¹⁶ (Parlement européen, 2014). Pour Aubert et Perrier-Cornet (2009), dans le cas français, les exploitants à la tête de petites structures¹⁷ ont de trop faibles revenus pour investir dans des équipements et du matériel.

Les données du recensement agricole de 2010 ne permettent pas d'étudier directement les résultats économiques des petites exploitations agricoles. Nous utilisons dans la suite les données de nos enquêtes de terrain. Il s'agit d'éléments exploratoires car l'échantillon est extrêmement limité et non représentatif de l'ensemble des petites exploitations françaises. Parmi nos enquêtés, la majorité des petites exploitations connaissent des situations économiques compliquées : pour 63 % d'entre elles, par exemple, le revenu agricole (sans les aides agricoles et avant impôt) est inférieur à 500 € par mois et 38 % des exploitants déclarent même ne pas réussir à dégager un revenu.

Pour se maintenir, les dirigeants des petites exploitations ont plusieurs stratégies. En premier lieu, ils peuvent chercher à diminuer leurs coûts de production moyens en se spécialisant ou encore en s'agrandissant (Jeanneaux et Blasquet-Revol, 2012). Chez nos enquêtés, la limitation des coûts de production ne passe pas automatiquement par l'agrandissement. 65 % des enquêtés souhaitent conserver leur surface car ils n'ont pas la main-d'œuvre nécessaire pour gérer une surface plus grande, ou parce que l'agrandissement

16. Définies d'après leur SAU.

17. Délimitées d'après leur taille économique.

peut induire des coûts supplémentaires, ou encore parce qu'ils ont trouvé un équilibre viable. Pour ceux qui le souhaitent, l'agrandissement espéré ne porte que sur quelques hectares pour « *gagner en autonomie et en sécurité* », pour « *augmenter le chiffre d'affaires* » ou pour « *gagner sa vie correctement* ». Au contraire, la stratégie de réduction des charges est particulièrement répandue. Les exploitants limitent l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais, allongent autant que possible la durée d'utilisation de leur matériel et en assurent sa réparation, voire réduisent les montants des cotisations d'assurance.

En second lieu, les exploitants cherchent un avantage concurrentiel par la diversification de leurs activités et de leurs revenus. Ils pourront ainsi mieux faire face aux aléas liés à la production agricole et s'assurer un revenu plus stable (Jeanneaux et Blasquie-Revol, 2012). Un peu moins de 8 % des petites exploitations du RA2010 déclarent avoir des activités de diversification. Il s'agit principalement de transformation (jus, huile d'olive, cidre, fruits, produits carnés, etc.) et d'hébergement. Pour 60 % de nos enquêtés des Baronnies et de la zone de Montpellier, les activités de diversification visent à augmenter le revenu. Parmi ces exploitations qui diversifient leurs activités, il y en a autant qui dégagent un revenu supérieur à 1 100 €/mois (hors aides) qu'un revenu inférieur à 300 €/mois (hors aides). Dans tous les cas, pour la moitié des enquêtés qui diversifient leurs activités, cette diversification est considérée comme indispensable pour la viabilité de l'exploitation.

En ce qui concerne la diversification des revenus, seulement 17 % des ménages de petites exploitations du RA2010 n'ont aucun revenu/retraite complémentaire au revenu dégagé par l'activité agricole¹⁸ (elles sont près de 56 % des moyennes et grandes exploitations dans ce cas). Ce chiffre peut traduire la non-viabilité d'une exploitation agricole, du fait de la nécessité de recourir à une ressource financière extérieure pour couvrir les dépenses agricoles et stabiliser le revenu du ménage. Selon notre enquête de terrain, parmi les chefs d'exploitations enquêtés pluriactifs ou retraités, 74 % déclarent qu'ils ne pourraient pas poursuivre l'activité agricole sans l'apport de revenu supplémentaire. Enfin on peut aussi considérer dans quelques cas, difficiles à identifier, que l'agriculture elle-même peut être une stratégie de survie du ménage, complétant une pension de retraite assez faible ou un revenu extérieur trop bas. 88 % des enquêtés des Baronnies déclarent qu'ils ne pourraient pas vivre correctement sans l'activité agricole. Ils ne sont que 21 % dans ce cas dans la zone de Montpellier.

Dernier cas de figure, les exploitants peuvent tenter d'augmenter la valeur ajoutée de leur production. Dans le RA2010, les signes de qualité sont relativement répandus chez les petites exploitations¹⁹. Pourtant, d'après l'enquête de terrain, pour près de 74 % des enquêtés sous certification, leur exploitation serait probablement viable sans cette dernière.

15 % des petites exploitations du RA2010 vendent en circuits courts. Pour tous les exploitants enquêtés dans les Baronnies et vendant de cette façon, l'exploitation serait difficilement viable voire non viable sans cela. Au contraire, sur Montpellier, 57 % des enquêtés avancent que l'exploitation agricole serait viable même si l'activité de vente en circuits courts était stoppée.

18. Il s'agit des exploitations où le chef d'EA est seul et celui-ci n'est ni exploitant pluriactif ni exploitant retraité et des exploitations où il y a une main-d'œuvre familiale, mais cette dernière est, comme le chef d'EA, ni pluriactive ni retraitée.

19. 5 % d'entre elles sont engagés en agriculture biologique et 17 % sont impliqués dans des SIQO et hors AB.

Pour prolonger l'analyse, nous avons construit un score économique en nous basant sur du déclaratif et en prenant en compte : le revenu agricole et sa variabilité ; la part des charges dans le chiffre d'affaires de l'exploitation ; le taux de spécialisation de l'exploitation ainsi que la part dans le chiffre d'affaires représentée par le plus gros client ; la production brute standard de l'exploitation (annexe 3). Les petites exploitations enquêtées et identifiées dans le groupe 5 de la typologie (« maintenir et développer une activité agricole à temps plein ») ont les scores économiques les plus élevés sur les deux territoires. Dans les Baronnies, plus l'exploitant considère son exploitation pérenne sur le long terme, plus celle-ci a un score économique élevé. Cette relation ne se vérifie pas pour les exploitations enquêtées dans la région de Montpellier où les *hobby farmers* peuvent considérer leur exploitation pérenne avec un score économique faible.

3.2. Petites exploitations et pratiques environnementales

La faible trésorerie et les difficultés d'investissement peuvent amener les petites exploitations à des choix de pratiques moins risqués et potentiellement moins favorables à l'environnement (Meert *et al.*, 2005). L'utilisation des pesticides peut par exemple constituer un facteur de réduction du risque (Weiss *et al.*, 2006 ; Nave *et al.*, 2013 ; Skevas *et al.*, 2014). Ceci est d'autant plus vrai pour les pesticides bon marché, qui pèsent peu sur les charges de production.

Au contraire, Potter et Lobley (1993) défendent l'idée que le manque de moyens financiers des petites exploitations les forcerait à faire un usage plus intensif du travail (moins coûteux quand c'est le travail familial), se substituant aux intrants chimiques et aux équipements. Les petites exploitations joueraient alors un rôle par défaut dans la protection de la biodiversité : un rôle « passif », non par choix éthique, mais par impossibilité d'augmenter le capital.

Nos enquêtes de terrain montrent que compenser les difficultés d'accès à du capital par la main-d'œuvre familiale reste souvent limité. Les exploitants le compensent plus fréquemment par des prestations d'entreprises de travaux agricoles²⁰. L'accès à du matériel *via* ces structures peut inciter les exploitants à arracher des haies ou à opter pour une gestion chimique des adventices. Mais il peut aussi aider les exploitants à utiliser du matériel récent et parfois plus précis et efficace. Pour les petites exploitations enquêtées, la faiblesse du capital n'est pas un gage de pratiques bénéfiques pour l'environnement. Sans avoir recours à de gros investissements et donc sans intensifier leur capital, les petites exploitations peuvent ponctuellement avoir accès à du matériel, sans qu'on ne puisse conclure quant à son impact sur les pratiques agricoles.

Certains dirigeants de petites exploitations ont tout de même fait un choix de pratiques agricoles respectant l'environnement (Schmitzberger *et al.*, 2005 ; MAAF, 2006 ; Frey et Stutzer, 2008). Les exploitants installés hors cadre familial s'inscrivent plus fréquemment dans ce type d'engagement (Le Blanc, 2011), tout comme des *hobby farmers* qui n'ont pas d'objectifs de rentabilité (Potter et Lobley, 1993 ; Zasada, 2011).

Dans nos entretiens, 88 % des enquêtés en agriculture biologique se sont installés hors cadre familial. En plus des pratiques prescrites par cette certification, ils adoptent tous d'autres pratiques bénéfiques pour l'environnement, qui confirment leur intérêt (non financier)

20. 35 % des enquêtés des Baronnies et 80 % de ceux de Montpellier sont concernés pour en moyenne un à deux jours par an.

pour la préservation de l'environnement : entretien des surfaces d'intérêt écologique (haies, arbres et aussi reconstruction de murets), productions de races menacées (race lourdaise, concombre arménien, variété de blé touselle). Comme le dit cet exploitant dans les Baronnie : « *Pour moi, ce sont les néo-agriculteurs qui viennent d'ailleurs et qui ne sont pas du monde agricole qui sont les plus innovants et les plus respectueux de l'environnement et ce sont eux qui vont faire évoluer les pratiques, malgré la défiance à laquelle ils font face lors de leur installation* ».

Pour parachever notre travail, nous avons construit un « score environnement » des petites exploitations, d'après la fertilité des sols, l'utilisation de produits phytosanitaires, l'entretien de surfaces d'intérêt écologique, la gestion des friches, la présence de races menacées et l'engagement dans une mesure agro-environnementale (annexe 4). Dans la zone de Montpellier, le haut du classement est occupé par des exploitations du groupe 5 (« maintenir et développer une activité agricole à temps plein »). Dans les Baronnie, les exploitations du groupe 5 partagent le haut du classement avec celles des groupes 3 (« maintenir une petite activité agricole rémunératrice ») et 4 (« en transition »).

3.3. L'emploi dans les petites exploitations

Les petites exploitations agricoles participent au maintien ou à la création d'emplois, principalement *via* l'emploi familial non salarié. Dans le recensement agricole 2010 et sur la campagne 2009-2010, seulement 19 % des petites exploitations ont eu recours à de l'emploi salarié (saisonnier et/ou permanent). Ce premier résultat pourrait amener à conclure que les petites exploitations ont de faibles besoins en main-d'œuvre. Mais ce n'est pas forcément ce que la littérature économique et nos propres observations de terrain indiquent.

Ainsi, Boissier (2007), dans le cadre de l'étude RA-PE (Recherche-action sur les petites exploitations), souligne leurs besoins en main-d'œuvre supplémentaire. 83 % de nos enquêtés ont aussi déclaré avoir besoin de l'aide d'une main-d'œuvre supplémentaire. Cependant, ces exploitants sont dans l'incapacité de recruter, en partie en raison du coût du travail : « *les petites exploitations pourraient être plus créatrices d'emplois. Parce qu'on a tous besoin d'un ouvrier. Là, je pourrais avoir un temps plein, mais je n'ai pas les moyens* » (zone de Montpellier). Au-delà du coût du travail, les emplois proposés par les exploitants des petites structures sont très souvent partiels et donc peu attractifs.

Les petites exploitations qui ont eu recours à de l'emploi salarié privilégient largement l'emploi saisonnier (17 % contre 2 % avec des salariés permanents). Dans plus d'un cas sur deux, les exploitations qui ont un salarié (permanent ou saisonnier) valorisent leurs productions par la certification, la vente en circuits courts ou bien ont des activités de diversification. Et 40 % des petites exploitations avec un salarié (permanent ou saisonnier) sont dirigées par un chef d'exploitation pluriactif. Ce dernier est incité à travailler hors de l'exploitation quand sa rémunération est supérieure au coût du travail de sa main-d'œuvre salariée sur l'exploitation (Hill, 1993 ; Benjamin et Kimhi, 2006 ; Blanc *et al.*, 2008). L'exploitant dédie alors une faible part de son travail à l'exploitation agricole (supervision, recrutement par exemple). Notons enfin que près de 41 % des salariés permanents ont été employés dans les petites exploitations du groupe 5 (« maintenir et développer une activité agricole à temps plein »).

Au-delà de ces tendances passées et présentes, nous proposons de calculer la contribution des petites exploitations agricoles à l'emploi, en partant des données du recensement agricole 2010 et en élaborant divers scénarii fictifs d'agrandissement de ces exploitations. Celles-ci utilisent alors les UTA en quantité équivalente à l'utilisation des moyennes et grandes exploitations (donc à productivité équivalente à celle des moyennes et grandes exploitations).

Nous nous inspirons pour cela de l'analyse de Delord (2004) pour construire des scénarii de disparition des petites exploitations agricoles remplacées par des exploitations de plus grande taille économique. L'objectif du travail n'est pas de simuler une évolution des structures d'exploitations, mais bien d'évaluer la contribution à l'emploi des petites.

Nos simulations reposent sur quatre grandes hypothèses :

- l'agrandissement des petites exploitations passe par une fusion entre elles ;
- en fusionnant, ces exploitations acquièrent les caractéristiques des moyennes et grandes exploitations (PBS moyenne et moyenne des UTA) ;
- la fusion des petites exploitations n'implique pas de modification de la PBS nationale ;
- les moyennes et grandes exploitations ne subissent aucune modification sauf en termes de poids numérique.

Les scénarii testent deux seuils d'agrandissement des petites exploitations. Pour le premier, on utilise les caractéristiques moyennes des moyennes et grandes exploitations (82 ha et 2 UTA) ; pour le second, on utilise les caractéristiques des exploitations dont la PBS se situe dans le premier quartile de la distribution des moyennes exploitations (31 ha et 1 UTA en moyenne). Nous réalisons les calculs par Otex et par région. Le tableau 3 montre les résultats des deux estimations à l'échelle nationale.

Tableau 3 - Simulation de la fusion de petites exploitations en moyennes et grandes EA (scénario 1) et en « petites-moyennes » EA (scénario 2)

	Scénario 1	Scénario 2
Nombre d'EA remplaçant les petites exploitations	15 106 EA	39 784 EA
Pertes nettes d'UTA	- 69 515 UTA	- 50 288 UTA
Part des pertes nettes d'UTA à l'échelle de toutes les exploitations françaises	- 9 %	- 7 %

Source : données RA2010, traitement par l'auteur

D'après ces *scénarii* de fusion des petites exploitations en exploitations plus grandes, nous évaluons les potentielles pertes nettes d'UTA entre 7 et 9 % des UTA de la France métropolitaine. Cela montre que la contribution à l'emploi des petites exploitations n'est pas négligeable, même si elle concerne principalement la main-d'œuvre familiale.

3.4. Scores et radars de performance des petites exploitations

Nous traitons simultanément les aspects économique, social et environnemental des petites exploitations, à partir de scores calculés pour les exploitations enquêtées. En plus des deux scores économique et environnemental présentés ci-dessus, nous avons construit quatre scores :

- Un score de vivabilité qui évalue le ressenti par l'exploitant de la qualité de ses conditions de travail.
- Un score de pérennité de l'exploitation qui évalue la probabilité de maintien de l'exploitation ou sa reprise par un autre exploitant.
- Un score d'insertion dans le territoire qui évalue la participation de l'exploitant à la vie locale.
- Un score d'indépendance de l'activité agricole par rapport aux contingences extérieures.

L'annexe 5 présente les indicateurs utilisés pour la construction des scores²¹.

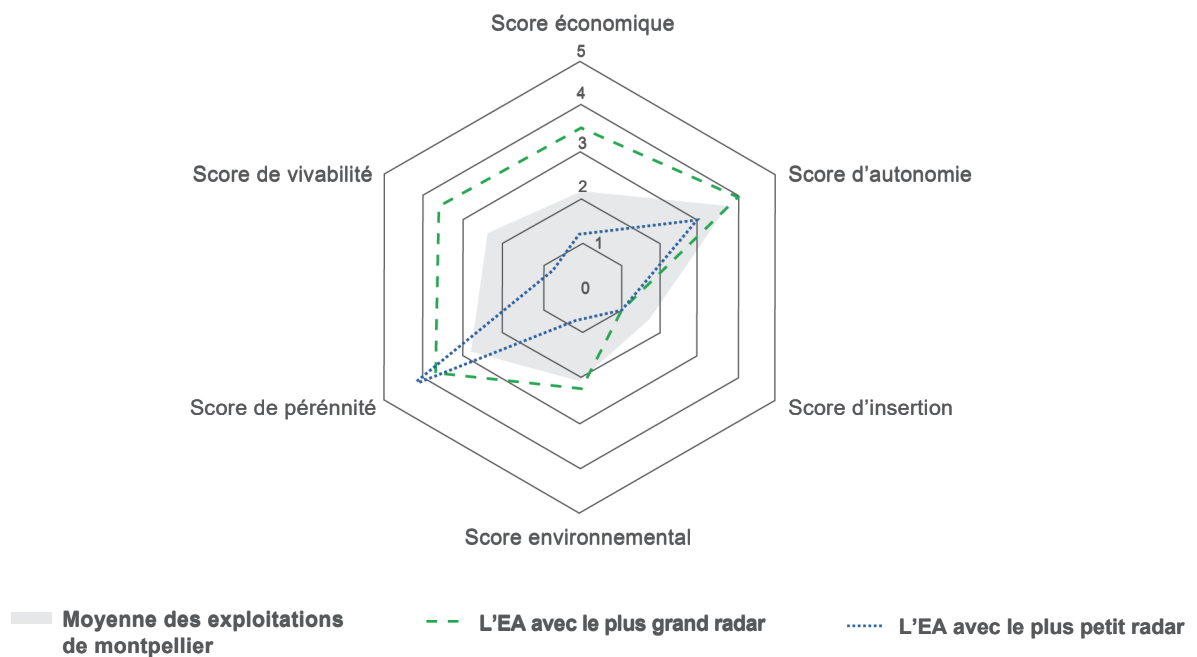
3.4.1. Les scores des exploitations enquêtées sur la région de Montpellier

Sur le graphique 2 sont représentés les résultats moyens pour les exploitations enquêtées, ainsi que les résultats extrêmes (somme des scores la plus élevée et somme des scores la plus faible).

Parmi les exploitations dont la somme des scores est la plus élevée, on retrouve en grande majorité les *hobby farmers* pluriactifs ou retraités. Ces exploitations ont des scores élevés de vivabilité et de pérennité. On retrouve aussi, parmi les exploitations dont la somme des scores est élevée, des exploitations dirigées par de jeunes installés hors cadre familial. Ceux-ci ont des scores de pérennité et de vivabilité inférieurs à la moyenne des exploitations enquêtées dans la zone, mais ils obtiennent les scores d'environnement les plus élevés. Enfin, et c'est un point commun à ces deux types les plus performants, ils n'ont pas contracté d'emprunts, volontairement pour les jeunes et par absence de besoins pour les autres. Un seul touche des aides agricoles, qu'il considère comme n'étant pas indispensables pour la viabilité de son exploitation. Les exploitations de la zone de Montpellier qui obtiennent les plus grands scores dégagent cependant de faibles revenus : 50 % n'en dégagent pas et les 50 % restant déclarent environ 500 €/mois (hors aides).

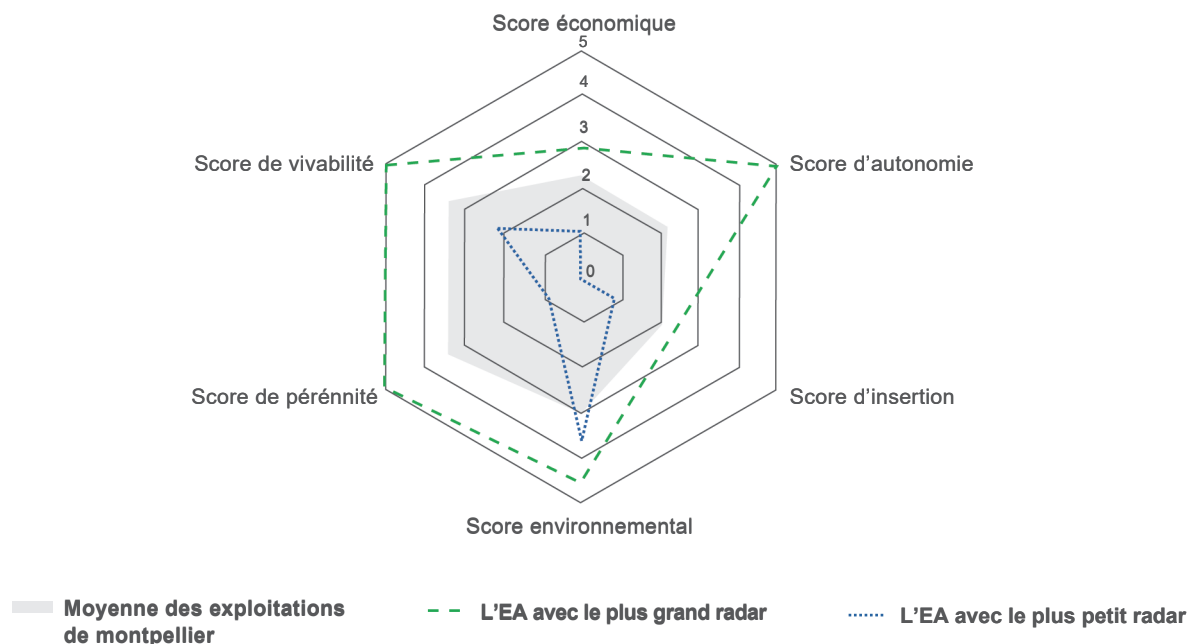
21. Dans les Baronnies, nous avons écarté l'indicateur de variabilité du revenu car il est peu voire pas discriminant. La comparaison des radars moyens entre les deux terrains n'est donc pas réalisée.

Graphique 2 - Radars moyen, maximal et minimal obtenus dans la zone de Montpellier²²



Lecture : le plus grand radar correspond à la somme des scores la plus élevée, le plus petit à la somme des scores la plus basse.
 Source : enquêtes de terrain, traitement par l'auteur

Graphique 3 - Radars moyen, maximal et minimal obtenus dans les Baronnies



Lecture : le plus grand radar correspond à la somme des scores la plus élevée, le plus petit à la somme des scores la plus basse²³.
 Source : enquêtes de terrain, traitement par l'auteur

22. Le graphique a été construit à partir de 15 entretiens.

23. Le graphique a été construit à partir de 15 entretiens.

3.4.2. Les scores des exploitations enquêtées dans les Baronnie

Ce sont les exploitations dirigées par des exploitants non originaires de la zone, non issus du milieu agricole et appartenant plutôt au groupe 5 (« maintenir ou développer une activité agricole à temps plein ») qui ont en majorité les scores les plus élevés.

Parmi ces exploitations les plus performantes, 88 % sont dirigées par des exploitants installés hors cadre familial, 88 % vendent leurs productions en circuits courts, 75 % dégagent entre 1 100 et 1 500 €/mois de revenu (hors aides) et 50 % sont en agriculture biologique. Elles obtiennent également des scores d'indépendance élevés : 88 % n'ont pas contracté d'emprunts et il s'agit pour toutes d'un choix. Une sur deux ne touche pas d'aides agricoles, ce qui reste très rare dans les exploitations des Baronnie que nous avons enquêtées²⁴.

Les analyses précédentes mettent en avant la performance des exploitations du groupe 5 (« maintenir ou développer une activité agricole à temps plein »).

4. Comment sont soutenues les petites exploitations ?

4.1. Accès des petites exploitations aux aides PAC

Historiquement, les petites exploitations agricoles ont été peu soutenues par la PAC. Dans les années 1960, on considérait que la petite agriculture paysanne devait se moderniser ou disparaître, et à la fin des années 1970, ce sont principalement dans les zones où produire est difficile que les soutiens publics reconnaissent leur importance (Bazin et Maresca, 1990).

Le tableau 4 présente les montants d'aides du 1^{er} et 2nd pilier de la PAC pour les exploitations agricoles françaises en 2009. L'importante différence des montants entre les petites et les autres exploitations ne réside pas seulement dans la différence de structure, puisque même par hectare de SAU, ou encore par UTA, les montants touchés par les moyennes et grandes exploitations sont bien supérieurs. Une analyse par Otex serait particulièrement pertinente, sachant le peu d'aides touchées par le maraichage et la

Tableau 4 - Aides de la PAC touchées par les exploitations françaises en 2009

	Petites exploitations agricoles	Moyennes et grandes exploitations agricoles
...exploitation agricole	2 500 €	26 600 €
...hectare de SAU	250 €	340 €
...unité de travail annuel	4 100 €	12 700 €

Source : Agreste, données ASP

24. 75 % des exploitations enquêtées dans les Baronnie bénéficient de soutiens agricoles.

viticulture et leur poids au sein des petites exploitations. Cependant, les données disponibles sont agrégées et ne permettent pas d'aller plus loin dans le traitement. Elles n'ont de plus pas été mises à jour récemment.

Au-delà de leurs montants, la question de l'accès aux aides de la PAC a été largement soulevée lors de nos entretiens avec les exploitants. Nous avons cherché à l'analyser en prenant en compte le seuil minimum d'octroi des aides directes, fixé à 200 €. Il s'agit, avec cette règle, d'éviter la multiplication de très petits paiements, coûteux à administrer et avec un bénéfice discutable pour celui qui les reçoit, compte tenu de leur modicité. Nous avons donc estimé les aides directes de la PAC que les petites exploitations agricoles toucheraient, du fait de ce seuil, et combien d'entre elles en seraient exclues (encadré 7).

Encadré 7 - Méthode d'estimation des montants des aides directes

Nous utilisons les données du RA2010²⁵ et les montants pour chaque type d'aides prévus par la France lors de l'application de la PAC 2015-2020 (annexe 6).

Nos calculs excluent les hectares en vigne et s'appuient sur une estimation des surfaces prairialisées. Nous appliquons un prorata moyen sur toutes les surfaces en prairie peu productive²⁶. Il s'agit principalement de parcours et landes pâturés, et ces surfaces peuvent être boisées. Les enquêteurs du recensement agricole vérifient que ces surfaces sont peu boisées pour les comptabiliser comme prairies et non comme bois et forêt. Pour ces hectares, nous choisissons d'utiliser un coefficient de prorata de 80 %.

Notre estimation est grossière. Nous croisons les données du RA2010 avec les données de la PAC 2015-2020. De plus, et c'est particulièrement vrai dans le cas des aides couplées, nous n'avons pas accès avec le RA2010 à de nombreuses informations telles que l'identification des animaux ou le nombre de petits vendus par animaux et par an. Nous faisons donc l'hypothèse que ces conditions sont respectées par les exploitants concernés.

Ce calcul nous permet néanmoins d'approcher le nombre de petites exploitations qui seraient exclues des aides directes et d'estimer les montants que leur entrée dans ce dispositif pourrait impliquer.

Nous estimons, d'après la structure des aides PAC de 2015-2020, et sur le périmètre des exploitations de 2010, que près de 8 % des petites exploitations agricoles seraient exclues des aides directes de la PAC, en raison du minimum d'octroi des aides directes représentant 0,02% du budget des aides directes de la France en 2018 (tableau 5).

Parmi ces près de 14 000 petites EA exclues, d'après notre estimation, plus de 55 % sont classés dans les groupes 1 (« système d'exploitation simplifié ») et 2 (« conserver un patrimoine familial avant tout ») de la typologie. Il s'agit d'exploitants retraités qui conservent de très petites parcelles.

Cependant, près de 13 % de ces exploitations sont classés dans le groupe 5 (« maintenir et développer une activité agricole à plein temps »)²⁷. Ces exploitations seraient exclues

25. Le RA2010 ne comporte pas de données sur la PAC, hormis quelques exceptions (aide à la modernisation, Mesures agro-environnementales, AB ou Dotation jeunes agriculteurs). Elles n'indiquent pas les montants mais seulement si les exploitations ont bénéficié de ces aides sur la période de référence.

26. Ces surfaces sont identifiées dans le RA2010 d'après un rendement par hectare donné.

27. Dans un cas sur deux, ce sont des exploitations maraîchères.

Tableau 5 - Estimation des impacts de *minima* d'octroi des paiements directs

	Petites exploitations agricoles	Moyennes et grandes exploitations agricoles
Exploitations qui toucheraient moins de 200 € de paiements directs	13 945 EA (7,8 % des petites EA)	La somme des montants d'aide estimés pour ces petites EA représenterait 0,02 % du budget des aides directes de la France en 2018

Source : RA2010, estimations de l'auteur

des aides du premier pilier alors qu'elles emploient en moyenne plus d'1,5 UTA. 16 % d'entre elles produisent en agriculture biologique ou sont en conversion, 54 % vendent en circuits courts et 18 % ont des activités de diversification. Ces exploitations pourraient toucher (et touchent probablement) des aides du second pilier au titre de l'AB, en étant exclues du 1^{er} pilier, ce qui semble peu cohérent. Au-delà de l'exclusion des petites exploitations agricoles, ces résultats posent plus largement la question des faibles montants d'aides directes touchés par le maraîchage au regard de l'intensivité en main-d'œuvre de cette production.

Une prise en compte de l'emploi dans la distribution des aides apparaît, dans ces cas, pertinente. On pourra néanmoins difficilement remettre en cause le seuil minimal de 200 €. En effet, les montants moyens en jeu sont d'après notre estimation de 90 €/an et par exploitation. Ils sont donc très faibles au regard des coûts administratifs associés à la gestion des demandes pour les exploitants, tout comme pour les services instructeurs et de contrôle.

4.2. Le programme pour les petits agriculteurs

Dans une volonté de simplification des démarches de demande d'aides des petits agriculteurs, mais aussi de limitation des coûts administratifs pour de faibles montants, la Commission européenne a mis en place un « programme pour les petits agriculteurs » en 2014. Les États membres qui le souhaitent peuvent alors proposer à leurs agriculteurs un paiement forfaitaire, sur la période de programmation, en remplacement des aides directes du premier pilier de la PAC. Cependant, ce paiement ne doit pas dépasser 1 250 €/an, ce qui explique que ce dispositif a été nommé « programme pour les petits agriculteurs ». En entrant dans ce dispositif, ces derniers ne sont plus soumis au contrôle et à de potentielles sanctions concernant le paiement vert et la conditionnalité des aides.

Sur la période 2014-2020, 15 États membres ont choisi d'ouvrir ce programme et le pourcentage d'exploitants qui en bénéficient varie de 3 % en Slovaquie à 77 % à Malte. Selon les calculs de la Commission européenne, ce programme s'appliquait à 4 % de la surface agricole totale de l'UE (Cour des comptes européennes, 2016). En France, d'après nos estimations des aides directes (encadré 7), plus de 50 % des petites exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 € toucheraient 1 250 € d'aides directes par an ou moins.

Ce « programme pour les petits agriculteurs » est simple et limite les coûts de transaction. Cependant, le message envoyé aux bénéficiaires est trouble : ils bénéficient de financements de la PAC, mais sans obligations et sans contreparties. Du point de vue des contribuables, le dispositif s'éloigne du « *public money for public goods* », permettant de justifier que l'argent public qui subventionne les agriculteurs subventionne aussi la production d'externalités environnementales positives.

Conclusion

Cet article caractérise la diversité des petites exploitations et illustre leurs stratégies économiques et leurs pratiques environnementales. Il montre qu'au sein des petites exploitations, 18 % d'entre elles forment un groupe particulier qui compense l'étrécissement du marché du foncier par des projets de développement favorisant la création d'emplois salariés, l'adoption de pratiques bénéfiques pour l'environnement et l'attractivité des territoires.

Notre travail insiste aussi sur les difficultés d'appliquer aux petites exploitations les dispositifs de soutien conçus pour les exploitations professionnelles. Actuellement, c'est l'ICHN qui joue un rôle primordial dans le maintien de certaines petites exploitations. Toutefois, prises dans leur ensemble, elles touchent peu d'aides de la PAC. Un travail en cours au Centre d'économie de l'environnement de Montpellier estime le consentement à recevoir des exploitants français, qui bénéficieraient d'un programme simplifié auquel pourraient être ajoutées des conditions facilement contrôlables. À partir d'une enquête, il montre une forte préférence des exploitants, à la tête de petites unités, pour l'ajout d'une condition environnementale²⁸ à un tel programme (Lécole, Préget et Thoyer, 2020).

Le recensement agricole de 2020 constituera une occasion de prolonger ce travail. Il permettra d'observer les évolutions des petites exploitations dans le paysage agricole français et de confirmer ou non les tendances observées : disparitions, renouvellements, réorientations, etc. Il permettra aussi d'actualiser le portrait des petites exploitations performantes et de voir quelles nouvelles stratégies économiques sont apparues. Cette actualisation des données et des analyses pourra contribuer à améliorer la prise en compte des petites exploitations par les politiques publiques.

ANNEXES

Annexe 1 – Nombre de petites, moyennes et grandes exploitations par OTEX

	Petites exploitations agricoles	Moyennes EA	Grandes EA	Total
EA bovines spécialisées - orientation lait	2 058 4 % des exploitations de l'OTEX 1 % des petites exploitations	17 755	30 413	50 226
EA bovines spécialisées - lait, élevage et viande combinés	1 418 13 % des exploitations de l'OTEX 0,8 % des petites exploitations	3 184	6 191	10 793
EA d'élevage hors sol	5 193 17 % des exploitations de l'OTEX 3 % des petites exploitations	4 090	20 598	29 881
EA spécialisées en maraîchage et horticulture	3 432 24 % des exploitations de l'OTEX 2 % des petites exploitations	5 841	5 295	14 568
EA spécialisées en viticulture	23 022 33 % des exploitations de l'OTEX 13 % des petites exploitations	20 423	26 510	69 955
EA de polyculture et poly-élevage et EA non classées	22 210 36 % des exploitations de l'OTEX 12 % des petites exploitations	16 868	22 367	61 445
EA spécialisées en grandes cultures	47 845 40 % des exploitations de l'OTEX 27 % des petites exploitations	35 669	35 249	118 763
EA bovines spécialisées - orientation élevage et viande	26 074 44 % des exploitations de l'OTEX 15 % des petites exploitations	27 464	5 992	59 530
EA spécialisées en cultures fruitières et autres cultures permanentes	10 649 57 % des exploitations de l'OTEX 6 % des petites exploitations	4 019	3 931	18 599
EA avec ovins, caprins et autres herbivores	35 910 64 % des exploitations de l'OTEX 20 % des petites exploitations	15 221	5 086	56 217
Total	177 811	150 534	161 632	489 977

Source : RA 2010

28. Il s'agit de certifications environnementales reconnues par le MAAF notamment les certifications Agriculture biologique ou encore Haute valeur environnementale.

Annexe 2 – Résultats de la typologie : variables et modalités dans les cinq groupes obtenus

Groupes	Nombre EA	PBS moyenne	Profession	Activité du chef d'EA	Main d'œuvre supplémentaire	Année de naissance moyenne	SAU moyenne
1	14 581 (8,2%)	1 126 €	1 – 10 % 2 – 1 % 3 – 88 %	(1) – 84 % (2) – 0 % (3) – 16 %	0* – 92 % 1* – 6 % 2* – 2 %	1941	4,0 ha
2	55 458 (31,2%)	3 358 €	1 – 1 % 2 – 32 % 3 – 67 %	(1) – 87 % (2) – 13 % (3) – 0 %	0* – 46 % 1* – 43 % 2* – 11 %	1947	4,5 ha
3	52 663 (29,6%)	9 966 €	1 – 1 % 2 – 83 % 3 – 16 %	(1) – 46 % (2) – 54 % (3) – 0 %	0* – 19 % 1* – 51 % 2* – 31 %	1959,3	11,2 ha
4	23 958 (13,5%)	11 491 €	1 – 39 % 2 – 28 % 3 – 33 %	(1) – 33 % (2) – 31 % (3) – 36 %	0* – 26 % 1* – 27 % 2* – 47 %	1951,7	13,9 ha
5	31 151 (17,5%)	13 939 €	1 – 97 % 2 – 0 % 3 – 3 %	(1) – 3 % (2) – 0 % (3) – 97 %	0* – 31 % 1* – 28 % 2* – 41 %	1957,5	21,6 ha
Toutes	177 811	8 082 €	1 – 23,8 % 2 – 38,3 % 3 – 37,9 %	(1) – 52,7 % (2) – 24,2 % (3) – 23,2 %	0* – 36,3 % 1* – 37,5 % 2* – 26,1 %	1952,8	10,7 ha

Profession :

1 – CE (chef d'exploitation) à titre unique,
2 – pluriactif,
3 – retraité

Activité du chef d'EA :

(1) moins d'1/4 temps,
(2) de 1/4 temps à moins de 3/4 temps,
(3) 3/4 temps et plus

Main-d'œuvre supplémentaire :

0* : pas de main-d'œuvre en plus,
1* de la main-d'œuvre (MO) qui travaille moins d'1/4 temps (cumulé entre les différents types de MO),
2* de la main-d'œuvre qui travaille plus d'1/4 temps (cumulé entre tous les types de MO).

Source : RA2010, traitements par l'auteur

Annexe 3 – Les indicateurs du score économique

- **Le revenu mensuel dégagé par l'exploitant agricole et issu de l'activité agricole sur l'EA.** Cette estimation du revenu agricole est intéressante car elle constitue un bon indicateur de la santé économique de l'exploitation et aussi parce qu'il est relativement facile à estimer par l'exploitant.
- **La variabilité du revenu agricole sur l'année.** Cet indicateur nous permet d'avoir une vision dans le temps du fonctionnement économique de l'exploitation.
- **Le poids des charges dans le chiffre d'affaires de l'exploitation.**
- **Le taux de spécialisation de l'exploitation :** part que la plus importante production génère, hors primes et subventions, dans le chiffre d'affaires. Comme pour la variabilité du revenu, nous cherchons ici à estimer une forme de vulnérabilité de l'exploitation, en partant du principe qu'un système de production diversifié peut être moins vulnérable, même si cela reste discutable. Cet indicateur est utilisé de la même façon dans la méthode IDEA (Indicateurs de durabilité des exploitations agricoles).
- **La part dans le chiffre d'affaires représentée par le plus gros client.** Cet indicateur est utile pour évaluer la diversité des débouchés de l'agriculteur et sa vulnérabilité à un débouché trop concentré. Il est utilisé dans la méthode du diagnostic de durabilité du Réseau agriculture durable (RAD).
- **La Production brute standard (PBS)** de l'EA, recalculée d'après les coefficients de PBS régionaux et la structure des exploitations.

Annexe 4 – Les indicateurs du « score environnement »

- **L'entretien de surfaces d'intérêt écologique** : haies, mares, alignements d'arbres, murs et murets. Cet indicateur mesure une contribution au maintien de la biodiversité.
- **La pratique de l'agriculture biologique.**
- **La limitation des produits phytosanitaires et engrais utilisés**, dans le cas des productions non certifiées AB.
- **La présence de friches ou encore de la reconquête de friches par l'agriculteur.** La présence de friches peut traduire l'abandon des terres et donc avoir un effet peu bénéfique sur la biodiversité. Leur reconquête apporte des points en faveur de la performance environnementale de l'exploitation.
- **La fertilité des sols.** Ne pouvant réaliser nous-même les analyses, et les agriculteurs n'en ayant pas forcément faites récemment, nous nous basons sur une auto-évaluation de l'agriculteur quant à l'évolution de la qualité des sols.
- **La présence de races menacées et l'engagement dans des mesures agro-environnementales** (indicateur pris en compte sous forme de bonus). Ce bonus permet de ne pas pénaliser les exploitations qui sont dans l'incapacité de produire des races menacées ou bien ne seraient pas éligibles à des mesures agro-environnementales.

Annexe 5 – Les indicateurs des autres scores

Score de vivabilité de l'activité agricole :

- **L'intensité du travail** est déterminée en fonction de la surcharge de travail telle qu'elle est ressentie par l'exploitant.
- **La rentabilité du travail agricole** est estimée par l'agriculteur au regard du bénéfice financier, du matériel et du temps passé. Il s'agit de faire estimer par l'exploitant une forme d'efficacité de son travail agricole.
- **Une note de satisfaction sur le plaisir de l'exploitant à pratiquer l'agriculture.**

Score de pérennité de l'exploitation :

- **L'avenir pressenti** de l'activité agricole.
- **La fragilité ressentie** de l'activité agricole.
- **Les opportunités de transmission de l'exploitation** pour les exploitants concernés.

Score d'insertion dans le territoire :

- **La création d'emplois sur l'exploitation depuis l'installation.**
- **La participation à la vie locale.**
- **L'entraide entre exploitations.**

Score d'indépendance de l'exploitation vis-à-vis de l'extérieur :

- **Le remboursement d'emprunts et son niveau de difficulté à rembourser.**
- **La sensibilité aux aides agricoles**, pour ceux qui en touchent.
- **L'importance des revenus/retraites extérieurs**, pour ceux qui sont concernés

Annexe 6 – Les hypothèses faites pour l'estimation des aides directes

Strates	Montants ²⁹	Données du RA2010 utilisées et méthode de calcul
Montant moyen de Droit à paiement de base (DPB)	115 €/ha	On multiplie la SAU (hors vigne et avec prorata) des exploitations par ce montant.
Montant moyen de Paiement vert	80 €/ha	Nous faisons l'hypothèse que tous les exploitants (hors vigne) bénéficient du paiement vert. On multiplie la SAU (hors vigne et avec prorata) des exploitations par ce montant.
Surprime aux premiers hectares	50 €/ha pour les 52 premiers hectares	On multiplie les 52 premiers ha des exploitations (hors vigne et avec prorata) par ce montant.
Montant additionnel pour les jeunes agriculteurs	70 €/ha pour les 34 premiers hectares	Uniquement pour les jeunes agriculteurs qui ont moins de 40 ans, sont installés depuis 5 ans ou moins et ont un niveau de formation IV ³⁰ en agriculture ou ont suivi une formation continue agricole. On multiplie les 34 premiers ha de la SAU (hors vigne et avec prorata) des exploitations par ce montant.
Aides couplées	Pour chaque aide on utilise les montants moyens indiqués dans le guide de MAAF (2019).	Pour chaque aide couplée, on spécifie la production et on respecte quand c'est possible les seuils (minimum et maximum).

Source : Lécole, 2017

29. MAAF, 2019

30. Formation de niveau bac (général, technologique ou professionnel), du brevet de technicien ou du brevet professionnel.

Références bibliographiques

- Abrantes P., Soulard C., Jarrige F., Laurens L., 2010, « Dynamiques urbaines et mutations des espaces agricoles en Languedoc-Roussillon (France) », *Cybergeo: European Journal of Geography*, 485.
- Allaire G., 2011, *Petits agriculteurs et marchés locaux dans le contexte de la politique européenne de la qualité*, note du Parlement européen, Bruxelles, 72p.
- Aubert M., Perrier-Cornet P., 2009, « Is there a future for small farms in developed countries? Evidence from the French case », *Agricultural Economics*, 40(s1), p. 797-806.
- Bazin G., Maresca B., 1990, « Politique socio-culturelle et aides directes », dans Coulomb P., Delorme H., Hervieu B., Jollivet M., Lacombe P. (eds), *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 110-117.
- Benjamin C., Kimhi A., 2006, « Farm work, off-farm work, and hired farm labour: estimating a discrete choice model of French farm couples'labour decisions», *European Review of Agricultural Economics*, 33(2), p. 149-171.
- Bertrand N., Souchard N., Rousier N., Martin S., Micheels C., 2006, « Quelle contribution de l'agriculture périurbaine à la construction de nouveaux territoires : consensus ou tensions ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, (3), p. 329-353.
- Blanc M., Cahuzac E., Elyakime B., 2008, « Demand for on-farm permanent hired labour on family holdings », *European Review of Agricultural Economics*, 35, p. 493-518
- Boissier M., 2007, « Petites exploitations agricoles : quelles spécificités ? », *POUR*, (194), p. 98-105.
- Commission européenne, 2011, *What is a small farm?*, EU Agricultural Economic Briefs (2), 11 p.
- Cour des comptes européenne, 2016, *Gains d'efficience et simplification en matière de conditionnalité : un défi encore à relever*, rapport spécial n°26, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 58 p.
- Delord B., 2004, *Soutiens publics et emplois agricoles. Travail, emploi, productivité et aides publiques dans l'agriculture française en 2000*, rapport final pour le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales, 84 p.
- Frey B. S., Stutzer A., 2008, « Environmental morale and motivation », dans Lewis A. (ed), *Psychology and Economic Behavior*, Cambridge University Press, p. 406-428.
- Hanus A., Kervarec F., Strosser P., Saint-Pierre C., Hanus G., 2018, « Évaluation des paramètres de l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) : principaux résultats et spécificités territoriales », *Notes et études socio-économiques (NESE)*, n° 43, mars, pp. 43-75.

- Hill B., 1993, « The 'Myth' of the Family Farm: Defining the Family Farm and Assessing its Importance in the European Community », *Journal of Rural Studies*, 9(4), p. 359-370.
- Hervieu B., 2010, « Les agriculteurs dans la vie politique française, cinquante ans d'évolution, quatre regards », dans Hervieu B., Mayer N., Muller P., Purseigle P., Rémy J., (dirs), *Les mondes agricoles en politique*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 19-38.
- Hubbard C., 2009, *Small Farms in the EU: How Small is Small?*, paper presented at the 111th EAAE-IAAE Seminar « Small Farms: Decline or Persistence », University of Kent, Canterbury, 13 p.
- Jeanneaux P., Blasquie-Revol H., 2012, « La gestion des exploitations agricoles : un état des lieux de la recherche en France », *Annales des Mines - Gérer et comprendre*, 1(107), p. 29-40.
- Jeanneaux P., Paoli J.C., Salazar M.I., Thinon P., Kirat T., 2006, « Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* (3), p. 415-453.
- Le Blanc J., 2011, « Installation agricole : nouveaux profils, nouvel accompagnement », *POUR*, n°212, p. 137-143.
- Lebart L., Morineau A., Piron M., 1995, *Statistique exploratoire multidimensionnelle*, Dunod, 456 p.
- Lecole P., Préget R., Thoyer S., 2020, *Designing an effective small farmers scheme in France with environmental and employment conditions*, Working paper 2020-20 Centre d'Economie de l'environnement de Montpellier, 21p.
- Lecole P., 2017, *Les petites exploitations agricoles françaises*, thèse de doctorat, Montpellier Supagro, 410 p.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2001, *Projet de recommandation CSO 02/R/1 relative aux petites exploitations agricoles*, Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire, séance du 8 janvier, 11 p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales, 2006, *Recherche-Action Petites Exploitations : synthèse des résultats du travail d'enquête. Caractéristiques sociologiques : éléments d'analyse*, Paris, 46 p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, 2011, *Production brute standard et nouvelle classification des exploitations agricoles*, 7 p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2019, *La PAC en un coup d'œil*, 88 p.
- Meert H., Van Huylenbroeck G., Vernimmen T., Bourgeois M., van Hecke E., 2005, « Farm household survival strategies and diversification on marginal farms », *Journal of Rural Studies*, 21, p. 81-97.

- Mendras H., 1967, *La fin des paysans : innovations et changement dans l'agriculture française*, Paris SÉDÉIS, 358 p.
- Mouchet C., Le Clanche J.-F., 2007, « Un nouveau regard sur les petites exploitations », *POUR*, n°194, p. 67-73.
- Muller P., 1984, *Le technocrate et le paysan*, Les Editions ouvrières/Editions Economie et humanisme, 173 p.
- Nave S., Jacquet F., Jeuffroy M.-H., 2013, « Why wheat farmers could reduce chemical inputs: evidence from social, economic, and agronomic analysis », *Agronomy for Sustainable Development*, 33(4), p. 795-807.
- Parlement européen, 2014, *L'avenir des petites exploitations agricoles*, document de séance, rapporteur : C. A. Siekierski, 18 p.
- Potter C., Lobley M., 1993, « Helping small farms and keeping Europe beautiful », *Land Use Policy*, 10(4), p. 267-279.
- Schmitzberger I., Wrбка Th., Steuer B., Aschenbrenner G., Peterseil J., Zechmeister H.G., 2005, « How farming styles influence biodiversity maintenance in Austrian agricultural landscapes », *Agriculture, Ecosystems and Environment*, 108, p. 274-290.
- Servolin C., 1972, « L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste », dans Tavernier Y., Gervais M., Servolin C., (dirs), *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin, p. 41-77.
- Skevas T., Stefanou S. E., Oude Lansink A., 2014, « Pesticide use, environmental spillovers and efficiency: A DEA risk-adjusted efficiency approach applied to Dutch arable farming », *European Journal of Operational Research*, 237(2), p. 658-664.
- Soulard C., 2014, « Les agriculteurs nomades, une caractéristique du périurbain », *POUR*, n°224, p. 151-158.
- Torre A., Aznar O., Bonin M., Caron A., Chia E., Galman M., Lefranc C., Melot R., Guérin M., Jeanneaux P., Paoli J.-C., Salazar M. I., Thinon P., Kirat T., 2006, « Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* (3), p. 415-453.
- Trouillier A. et al., 2014, *La PAC : tout savoir sur les aides directes. Volume 1 : les aides du 1^{er} pilier*, Dossier Chambre d'agriculture (1035), 26 p.
- Weiss K., Moser G., Germann C., 2006, « Perception de l'environnement, conceptions du métier et pratiques culturelles des agriculteurs face au développement durable », *Revue européenne de psychologie appliquée*, 56(2), p. 73-81.
- Winter M., Lobley M., Chiswell H., Howe K., Wilkinson T., Wilson P., 2016, *Is there a future for the small family farm in the UK?*, Report to The Prince's Countryside Fund, London, 100 p.
- Zasada I., 2011, « Multifunctional peri-urban agriculture. A review of societal demands and the provision of goods and services by farming », *Land Use Policy*, 28(4), p. 639-648.

Notes et études socio-économiques

Tous les articles de *Notes et études socio-économiques* sont téléchargeables gratuitement sur :

<http://agriculture.gouv.fr/centre-d-etudes-et-de-prospective>

- Rubrique **Publications du CEP > Notes et études socio-économiques**

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

- Rubrique **Publications > Notes et études socio-économiques**

Notes et études socio-économiques
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat Général
Service de la Statistique et de la Prospective
Centre d'études et de prospective

Renseignements :

Bruno Hérauld
Chef du Centre d'Études et de Prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris 07 SP

bruno.herault@agriculture.gouv.fr